

Répertoire spécifique

Habilitation électrique B1V - travaux d'ordre électrique - exécutant - Basse tension - travaux au voisinage

Inactive

N° de fiche

RS1663

Code(s) NSF :

- 233s : Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, sols plastiques..

- 230r : Entretien général des bâtiments

- 233 : Bâtiment : finitions

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2021

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
Ministère du Travail	11000007200014	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

Travaux sur les ouvrages et installations électriques. Types d'opérations :

création, modification d'une installation ;
remplacement d'un coffret, armoire ;
etc

Capacité pour le salarié à accomplir en sécurité vis-à-vis du risque électrique les tâches qui lui sont confiées

Compétences attestées :

Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoire, local ou en champ libre), savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
Avoir un comportement adapté à la situation (risques)

Rendre compte de l'opération réalisée auprès, suivant le cas, du chargé de chantier, du chargé de travaux ou de l'employeur.

Respecter les consignes de sécurité pour exécuter les travaux

Maîtriser la manipulation de matériel et outillage dans un environnement électrique

Baliser et surveiller la zone des opérations

Identifier, vérifier et mettre en oeuvre les équipements de protection collective (nappe isolante, écran etc;)

Identifier et mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle

Connaissances acquises et savoir-faire nécessaire pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations non-électriques et pour se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru lors d'opérations précisément définies.

Modalités d'évaluation :

La formation doit comprendre une partie théorique et une partie pratique

Elle peut être réalisée dans l'entreprise ou par un organisme extérieur.

La partie pratique doit être réalisée de préférence dans l'environnement habituel de l'apprenant ou, à défaut, dans un environnement de travail simulé aussi proche que possible du réel. La durée de la formation pratique doit représenter au minimum 25 % de la durée totale de la formation.

Les formateurs, qu'ils soient internes ou externes à l'entreprise doivent posséder :

Une connaissance de base en prévention

Une compétence technique

Une bonne pédagogie adaptée à un public d'adultes

Un titre d'habilitation en adéquation avec la formation dispensée ou disposition équivalente pour les travailleurs indépendants ou employeurs

VALIDATION DE LA CERTIFICATION OU DE L'HABILITATION

Le cas échéant, niveaux de maîtrise des compétences :

B1V

Le cas échéant, durée de validité en années :**Si durée limitée, modalités de renouvellement :****Possibilité de validation partielle :**

Non

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Références juridiques des réglementations d'activité :

{"" Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage (articles R.4544-9 à R.4244-11 du code du travail) """"NF C 18-51-0 Opérations sur les ouvrages et installations électriques. Pré

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

aucun

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Date d'échéance de l'enregistrement	31-12-2021
-------------------------------------	------------

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Edition INRS ED 6127

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Fiche au format antérieur au 01/01/2019

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/downloadAncFormat/17808>)